

SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN

Le lundi 24 avril 2023 à 19 h

Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Divulgence de conflits d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Points à l'ordre du jour :
 - 4.1. Première lecture par son titre de l'arrêté n°23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan
 - 4.2. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n°23-2023 concernant les lieux inesthétiques et dangereux dans la municipalité de Shippagan
 - 4.3. *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
5. Levée de l'assemblée
6. Parole au public



Elise Roussel
Greffière

* Point à huis clos – paragraphe 68 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale*